

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

SECRETAIRE : M. Gastambide.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **COOPERATION INTERCOMMUNALE**- Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activités 2010.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il vous est présenté le rapport d'activité du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak, transmis par sa présidente.

Le SIVU Txakurak assure l'organisation administrative et comptable de l'activité de fourrière animale pour le compte de 20 communes : Anglet, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Briscous, La Bastide-Clairence, Cambo-les-Bains, Lahonce, Mouguerre, Saint-Pierre-d'Irube, Urcoit, Urt, Ustaritz, Villefranque, Halsou, Hasparren, Itxassou, Bidart, Boucau et depuis 2011, Arcangues.

Il a confié la gestion de la fourrière intercommunale à l'association Animaux Assistance Europe qui est dans le même temps chargée de la capture et de la récupération des animaux errants et abandonnés sur le territoire des communes membres.

Le compte administratif 2010 fait apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 18 931,88 € après intégration du résultat antérieur (10 626,01 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 197 043,66 € et comprennent principalement la participation versée à l'association Animaux Assistance Europe, qui s'élève à 184 000 € (178 000 € en 2009), soit une augmentation de 3,4 %.

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent des contributions des communes membres : 207 127,77 € dont 53 586,25 € pour Bayonne.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 315,55 € et correspondent pour 2 565,55 € au remboursement de la part en capital de l'emprunt souscrit en 2006 pour l'acquisition d'un véhicule.

La balance générale du compte administratif 2010 est jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal prend connaissance du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.